

### DEMANDE DE SUBVENTION 2024 PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR • DATE LIMITE DE DÉPÔT

#### VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 À 12H

Courrier de demande de subvention
Dossier Cerfa demande de subvention Cerfa n°12156*06 en 2 exemplaires
Compte-rendu financier de subvention de l'année 2023 Cerfa n°15059*02 en 2 exemplaires. Le compte rendu financier 2023 concerne les associations ayant reçu des subventions de la Ville du Port pour l'exercice 2023. Le compte rendu est un état des dépenses de la subvention obtenue en 2023.
Contrat d'Engagement Républicain
Relevé d'identité bancaire à jour (RIB)
Copie Publication au J0 ou récépissé de déclaration à la Préfecture à jour
Certificat d'inscription (INSEE)
Statuts à jour
Liste des membres du CA et de l'AG à jour
Attestation d'assurance à jour
Les derniers comptes approuvés et certifiés conformes par le Président (bilan, compte de résultats, annexes) et le(s) rapport (s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un)
Le dernier rapport d'activité approuvé, dont le procès verbal de la dernière assemblée générale dûment signé par le représentant légal
Pour les demandes d'investissement, joindre : plan de financement et devis afférents

#### LA REMISE DE CES PIÈCES EST OBLIGATOIRE POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

LA REMISE DE L'ENSEMBLE DE CES PIÈCES EST FIXÉE LE VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 À 12H :

Par Mail: dvaa@ville-port.re

Par Courrier : Commune du Port - Boîte Postale 62004 - 97821 Le Port Cedex



### **Campagne Associative 2024**

#### Appel à projets associations et établissements publics Nos orientations sectorielles

Accompagner les dirigeants : gestion et ingénierie de projet associatif	Dirigeants associatifs
Encourager les événements de promotion de la pratique sportive et accompagner les organisateurs d'événements sportifs sur le territoire	Tout public
Soutenir le développement et la structuration de la pratique sportive fédérale et des filières d'excellence	Tout public
Favoriser le développement de la pratique sportive libre, du sport santé et de loisirs en direction du jeune public (en temps scolaire, centres aérés, garderie et mercredis loisirs), des familles et des séniors	Tout public
Encourager les jeux inter quartiers et les échanges Océan Indien	Tout public
Encourager la pratique encadrée du sport mécanique et les actions de prévention de sécurité routière	Tout public
Soutenir la formation et la montée en compétence des bénévoles et éducateurs sportifs	Tout public
	Encourager les événements de promotion de la pratique sportive et accompagner les organisateurs d'événements sportifs sur le territoire  Soutenir le développement et la structuration de la pratique sportive fédérale et des filières d'excellence  Favoriser le développement de la pratique sportive libre, du sport santé et de loisirs en direction du jeune public (en temps scolaire, centres aérés, garderie et mercredis loisirs), des familles et des séniors  Encourager les jeux inter quartiers et les échanges Océan Indien  Encourager la pratique encadrée du sport mécanique et les actions de prévention de sécurité routière  Soutenir la formation et la montée en compétence des bénévoles et

Culture/Patrimoine	Valoriser et mettre en tourisme le patrimoine matériel, immatériel et végétal de la ville et notamment l'histoire et l'identité des quartiers	Tout public
	Favoriser le goût de la lecture et de l'écriture en famille	Tout public
	Proposer une offre d'action culturelle et/ou de loisirs en direction du jeune public (en temps scolaire, centres aérés, garderie et mercredis loisirs), des familles et des séniors	Tout public
	Accompagner et valoriser le street art notamment les danses urbaines	Tout public
	Accompagner les équipements culturels qui proposent une offre culturelle territorialisée	Tout public
Santé	Favoriser le bien-être physique et/ou psychique	Tout public
	Renforcer l'offre d'accompagnement psychosocial en proximité	Public adulte
	Prévenir la souffrance psychique dès le plus jeune âge (lutte contre le harcèlement, le racket,)	+ 10 ans
	Lutter contre les différentes formes d'addiction	Tout public
	Proposer des actions d'animation et de sensibilisation à l'éducation nutritionnelle dans les quartiers	Tout public
Climat scolaire et citoyenneté	Proposer des actions visant l'inclusion des élèves du primaire au lycée	Enfants, jeunes et familles
	Prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire	Enfants, jeunes et familles
	Proposer des actions autour de l'apaisement de l'élève (respiration, émotions, etc.) dans le but de favoriser un climat scolaire serein pour un retour efficace aux apprentissages	Enfants, jeunes et familles
	Favoriser le déploiement d'actions autour de la sécurité routière et la mobilité douce autour des écoles	Enfants, jeunes et familles

Persévérance et réussite scolaire	Accompagner / aider à la scolarité pour favoriser l'égalité des chances et la prévention de l'échec scolaire lors des temps périscolaires (garderie, mercredis loisirs, vacances apprenantes et Contrat Local d'Accompagnement Scolaire-CLAS) par l'accompagnement aux devoirs, la réalisation d'activités pédagogiques en lien avec le programme scolaire	Enfants, jeunes et familles
	Proposer des actions éducatives (culture, sport, santé, bien-être, etc.) lors des périodes de vacances scolaires	Enfants, jeunes et familles
	Développer des ateliers éducatifs et artistiques pour les enfants dès le premier âge	Enfants, jeunes et familles
	Développer une offre périscolaire en fin de journée au sein des établissements scolaires et au sein des quartiers	Enfants, jeunes et familles
Culture et numérique	Accompagner les élèves et les familles à l'utilisation du numérique	Enfants, jeunes et familles
Santé, sport et bien être	Développer des actions autour de la vie affective et sexuelle	Enfants, jeunes et familles
	Développer des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles (enfants et parents) et à la lutte pour la diminution du gaspillage alimentaire	Enfants, jeunes et familles
	Sensibiliser aux pratiques sportives méconnues du grand public (parcours éducatifs sportifs)	Enfants, jeunes et familles
	Sensibiliser les élèves à l'importance de l'activité physique	Enfants, jeunes et familles
	Rendre la pratique sportive accessible aux élèves	Enfants, jeunes et familles
Développement durable	Favoriser les actions de préservation de l'environnement autour du World clean up day et de l'Aire marine éducative	Enfants, jeunes et familles

	Sensibiliser les citoyens autour de l'éducation au développement durable	Enfants, jeunes et famille
Accompagnement social	Sensibiliser les ménages sur les dérives de consommation et informer sur les pratiques alternatives (« do it yourself », recyclage et réemploi, zéro emballage, « customisation », …)	Famille
	Soutenir les actions ayant vocation à favoriser le lien parents / enfants, l'accompagnement des parents, et s'inscrivant dans les dispositifs transversaux de la collectivité (CTG, Contrat de Ville, Réseau local de la parentalité)	Famille
	Sensibiliser et prévenir les violences intrafamiliales	Tout public
	Accompagner les personnes âgées et renforcer l'offre de services en direction des séniors en situation de précarité et d'isolement	Séniors les plus vulnérables
	Lutter contre la précarité dans une démarche d'aller vers un meilleur accès aux droits et à la santé pour les SDF	SDF / Personnes en difficulté
	Favoriser le développement de réseaux de solidarité (valoriser le pouvoir d'agir des habitants des quartiers) : bénévolat, participation des usagers, bourse de compétences, trocs de services, transmission de savoirs,	Tout public
	Permettre à tous de connaitre ses droits et ses obligations et favoriser l'accès aux services	Tout public
	Accompagner les familles pour une intégration dans leur environnement (bien vivre ensemble)	Famille
	Prévenir les ruptures de parcours chez les mineurs, comme les majeurs en lien avec les dispositifs d'accompagnement judiciaire	Tout public
	Lutter contre la récidive	Tout public
	Mettre en place des actions de proximité dans une démarche d'aller vers	Tout public

Accompagnement social	Promouvoir l'accès et la mobilité des personnes en situation de handicap pour davantage d'autonomie et de participation aux activités du territoire	Personnes en situation de handicap
	Développer des moments de convivialité intergénérationnelle	Tout public
	Proposer des activités de loisirs, culturelles et sportives durant les longues vacances scolaires de janvier et de juillet	+ 13 ans
	Promouvoir l'accès à la culture et aux loisirs pour les tous petits afin de permettre l'acquisition du langage, de développer la confiance en soi,	0 – 6 ans
	Soutenir les lieux d'animation sociale (centres sociaux, Espaces de vie sociale)	Tout public
Environnement/Cadre de vie	Développer et proposer des actions propices au développement du civisme et de la citoyenneté : participation, vie en communauté, échanges interculturels,	Tout public
	Lutter contre les incivilités et la dégradation des espaces de vie	Tout public
	Contribuer à l'embellissement et à la « végétalisation » du cadre de vie dans une démarche participative et écologique : jardins partagés et/ou pédagogiques, balise urbaine, mobilier urbain, fresque murale, réhabilitation de forêts sèches au niveau des berges de la rivière des galets (en partenariat avec le parc national), fleurissement de la ville, plantations d'arbres dans le cadre de l'opération « un arbre un enfant » (avec le soutien technique du service Espaces Verts)	Tout public
	Proposer des actions de propreté urbaine (nettoyage de quartiers, actions de sensibilisation aux gestes de tri, initiative autour du recyclage et reconditionnement, suppression des dépôts sauvages, lutte contre les moustiques,) notamment au sein des collectifs	Tout public
	Favoriser la médiation de rue sur les espaces publics	Tout public
	Proposer des actions visant à favoriser le bien être des habitants dans leur logement	Tout public

	Favoriser la médiation sociale et la prévention sur le territoire en partenariat avec les bailleurs et les Autorités Organisatrices de Transport (AOT)	Tout public
	Soutenir le développement des déplacements doux et du vélo comme mode de déplacement quotidien	Tout public
Insertion/Emplois/ Activités	Favoriser les actions innovantes en matière d'insertion et/ou de création d'activités	Tout public
	Favoriser le développement d'activités dans les domaines du réemploi, de l'économie circulaire, de l'innovation sociale, de l'économie de la fonctionnalité et du tourisme (Economie Sociale et Solidaire)	Tout public
	Soutenir les démarches d'insertion des demandeurs d'emploi	Tout public
	Remobiliser les demandeurs d'emploi (estime et confiance en soi)	Tout public
	Proposer des actions de professionnalisation en direction des bénéficiaires d'emplois aidés notamment associatifs	Tout public
	Proposer des actions spécifiques et/ou innovantes d'accompagnement vers l'insertion professionnelle pour les publics les plus vulnérables (mère célibataire, décrocheur scolaire, SDF,)	Public le plus vulnérable
Petite enfance / Accompagnement et valorisation des parents	Proposer une offre d'accueil diversifiée et des services dans le domaine de la petite enfance	Tout public
	Accompagner, valoriser et conforter la fonction éducative des parents : relations parents/enfants, coéducation, échanges d'expériences, espace d'écoute et de parole, actions et évènements sportifs, culturels, artistiques favorisant le lien intergénérationnel et le lien parents/enfants,	Tout public
	Développer des ateliers éducatifs et artistiques pour les enfants dès le premier âge	Tout public



# ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLIC ANNÉE 2024

Depuis 2015, la Ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration des relations avec les associations.

#### La campagne associative est séquencée en quatre temps :

- o Information / Communication;
- o Instruction des demandes;
- o Engagement juridique et comptable de subventions allouées;
- o Evaluation des impacts des moyens publics mobilisés;

#### Au regard de ses orientations sectorielles, la Collectivité s'est assignée les objectifs suivants :

- o Mieux encadrer administrativement et juridiquement ses attributions de subventions ;
- o Mettre en cohérence sa politique contractuelle associative avec les enjeux de territoire ;
- o Renforcer les synergies entre le « tronc commun » des aides financières et logistiques apportées aux associations et établissements publics et les dispositifs contractualisés (contrat de ville, convention territoriale globale, convention TFPB, etc.) dans l'optique d'optimiser les moyens et ressources ;
- o Elargir l'assiette des bénéficiaires afin de répondre aux besoins de redynamiser le tissu associatif, par un accompagnement des plus petites d'entre elles et notamment des clubs sportifs.

## Les moyens et ressources communales sont mobilisés pour les associations et établissements publics selon deux niveaux d'intervention :

- o L'accompagnement logistique des projets, des évènements sportifs et actions de proximité et/ou collectif de quartier;
- o La complémentarité des financements dans le cadre des dispositifs contractualisés par la Ville :
  - Agence Nationale de Cohésion de Territoire (ANCT) au titre du contrat de ville et de la Cité Educative;
  - Caisse des Allocations Familiales au titre de la Convention Territoriale Globale ;
  - Bailleurs sociaux au titre de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

#### CONTACT

AFIN DE MIEUX RÉPONDRE AUX ORIENTATIONS SECTORIELLES ET D'ÉMARGER AUX DISPOSITIFS CONTRACTUALISÉS PAR LA VILLE, NOUS VOUS INVITONS À SOLLICITER NOS SERVICES au 02 62 42 86 62 ou par mail dvaa@ville-port.re



## ASSOCIATIONS DEMANDE DE SUBVENTION(S)



#### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <a href="https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa">https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa</a> 15059.do

#### Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période	
en numéraire (argent) en nature	première demande renouvellement (ou poursuite)	fonctionnement global projets(s)/action(s)	annuelle ou ponctuelle pluriannuelle	
À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <u>https://lannuaire.service-</u> public.fr/) :				
	partementale -ou régionale- de la cohésion so			
	e			
	<b>ntal</b> e			
	communalitée			
Établissement pub	olic			
Autre (préciser)				

#### Identification de l'association 1.1 Nom - Dénomination : ..... Sigle de l'association : Site web: 1.2 Numéro Siret: 1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : (si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice) 1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Tribunal d'instance : Volume: Folio: 1.5 Adresse du siège social : ..... Commune déléguée le cas échéant : ..... 1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente): Commune déléguée le cas échéant : ..... 1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts) Nom: Prénom: Fonction: Téléphone: 1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal) Téléphone: Courriel: 2. Relations avec l'administration Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non Si oui, merci de préciser : Type d'agrément : en date du : attribué par L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui Si oui, date de publication au Journal Officiel: L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui

3. Relations avec d'autres associations	
A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? <i>(indiquer le nom complet, ne pas utiliser</i>	de sigle)
L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non	
Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :	
4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée	
4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée  Nombre de bénévoles :  Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.	
Nombre de bénévoles :  Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière	
Nombre de bénévoles :  Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.  Nombre de volontaires :  Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat	
Nombre de bénévoles :  Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.  Nombre de volontaires :  Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	
Nombre de bénévoles :  Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.  Nombre de volontaires :  Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)  Nombre total de salariés :	
Nombre de bénévoles :  Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.  Nombre de volontaires :  Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)  Nombre total de salariés :  dont nombre d'emplois aidés	

#### 5. Budget¹ de l'association

Année

Suppression du budget -

demande pluriannuelle

Budget supplémentaire -

demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTR	RIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE <sup>3</sup>	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature	870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations		
864 - Personnel bénévole	875 - Bénévolat	
TOTAL	TOTAL	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire - demande multi-projets

Suppression d'un projet - demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? 🔲 oui
Intitulé :
Objectifs:
Description :
<u>Bénéficiaires</u> : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République
(ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Projet n°	6. Projet - Obje	t de la demande (s	suite)	
Territoire :				
Moyens matériels et huma	ı <b>ins</b> (voir aussi les "CHARGE	S INDIRECTES REPARTIES" au	budget du projet):	
		Namehua da mananana	Namely as ETDT	
Pánávolos participants as	tivement à l'action/projet	Nombre de personnes	Nombre en ETPT	
Salarié	tivement à l'action/projet			
dont en CDI				
dont en CDD				
dont emplois aidés <sup>4</sup> Volontaires (services civiq	ues )			
		ents(s) pour la mise en oeuvre	e de l'action/projet ?	
oui non	Si oui, combien (en ETPT)	:		
Date ou période de re	<b>éalisation</b> : du (le)	au		
Date ou période de re				
Date ou période de re	<u>éalisation :</u> du  (le) rs proposés au regard de			
Date ou période de re				
Date ou période de re				
Date ou période de re				
Date ou période de re				
Date ou période de re				
Date ou période de re				

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

#### 6. Budget⁵ du projet

Budget supplémentaire

Année

ou exercice du

Suppression du budget -

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES	AU PROJET	RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A	J PROJET
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRI	BUTIONS VOL	ONTAIRES EN NATURE <sup>7</sup>	
86 - Emplois des contributions volontaires en		87 - Contributions volontaires en nature	
nature			
360 - Secours en nature		870 - Dons en nature 871 - Prestations en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		Or 1 - 1 Testations en Hature	
362 - Prestations		DZC Dánássalat	
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. 

7 Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

#### 7. Attestations

		17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux ssement auprès duquel vous déposez cette demande.
Je soussigné(e), (nom et prénom)		
représentant(e) légal(e) de l'associ	ation	
		e l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 e qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci <sup>8</sup> .
déclare :		
que l'association est à jour de se paiements correspondants) ;	s obligations administrative	es <sup>9</sup> , comptables, sociales et fiscales (déclarations et
•		ain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la les dans leurs relations avec les administrations ;
exactes et sincères les information auprès d'autres financeurs publics		notamment relatives aux demandes de subventions déposées
		arte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 at associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
que l'association a perçu un mor nature) sur les trois derniers exerci		s publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en rs) <sup>10</sup>
inférieur ou é	gal à 500 000 €	
Supérieur à 5	500 000 €	
- demander une subvention de :		€ au titre de l'année ou exercice
		€ au titre de l'année ou exercice
		€ au titre de l'année ou exercice
		€ au titre de l'année ou exercice
- que cette subvention, si elle est a	accordée, sera versée au co	ompte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB		
Fait, le	à	
	Signat	ure
		Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Réglement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

#### 7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

#### Nous sommes là pour vous aider



#### **ASSOCIATIONS**



## COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

- 1. un bilan qualitatif de l'action
- 2. un tableau de données chiffrées
- 3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

## 1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

dentification:
Nom :
Numéro SIRET : IIIIIIIIIII
Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : llllllllllll Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : : ll_l_l_ll
Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :
Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?
Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?
Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

## 2. Tableau de synthèse.

#### Exercice 20...

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directe	es affectées	à l'action	l	Ressources dire	ctes affectée	s à l'action	
60 - Achat	0	0		70 - Vente de marchandises,			
				produits finis, prestations de services			
				73 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	0	0	
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	0	0		-			
Locations				- D ( a) a a ( a ) a			
Entretien et réparation Assurance				Région(s):			
Documentation Documentation				Département(s) :			
Documentation				-			
62 - Autres services				Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>			
extérieurs	0	0					
Rémunérations				-			
intermédiaires et							
honoraires							
Publicité, publication				Commune(s):			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	0	0		-			
Impôts et taxes sur				Fonds européens			
rémunération							
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de			
				paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
64- Charges de personnel	0	0		aldes)			
Rémunération des	0	U					
personnels				Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personnel				7 Hade p 600			
65- Autres charges de				75 - Autres produits de gestion			
gestion courante				courante			
				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges				77- Produits exceptionnels			
exceptionnelles							
68- Dotation aux amortissements				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
CHARGES INDIRECT	ES AFFECTES	A L'ACTION		RESSOURCES PROF	PRES AFFECTES	S A L'ACTION	
Charges fixes de				TILOGOTIOLOTTION			
fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	0	0		Total des produits	0	0	
		CONTI	RIBL	JTIONS VOLONTAIRES⁴			
86- Emplois des				87 - Contributions volontaires			
contributions volontaires	0	0		en nature	0	0	
en nature							
860- Secours en nature				870- Bénévolat			
861- Mise à disposition							
gratuite de biens et			ĺ	871- Prestations en nature			
services							
862- Prestations							
864- Personnel bénévole	_			875- Dons en nature	_		
TOTAL	0	0		TOTAL	0	0	
La subvention de	€ ⊺	représente		% du Total des p	roduits.		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros <sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

3 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté

d'agglomération ; communauté urbaine.

Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

## 3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :
Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :
Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée <sup>5</sup> :
Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :
Je soussigné(e), (nom et prénom)représentant(e) légal(e) de l'association
certifie exactes les informations du présent compte rendu.
Fait, le à à
Signature

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »



## ATTESTATION DE SOUSCRIPTION AU CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Je soussigné(e) (nom, prénom):

Représentant(e) légal(e) de l'association :
Enregistrée sous le numéro SIRET :
Dont le siège social est situé (adresse) :
Atteste sur l'honneur que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain* prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et approuvé par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (liste des engagements jointe en annexe).
Fait à :
Le:
Signature précédée du nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association :

\*L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel.

Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

## ANNEXE AU CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN LISTE DES ENGAGEMENTS

#### ENGAGEMENT N° 1: RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

#### ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

#### ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

#### ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

#### ENGAGEMENT N° 5: FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers,

l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas
cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

#### ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### ENGAGEMENT N° 7: RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

